Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_02-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

COMMUNE DE PLÉLAN-LE-GRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE PLÉLAN-LE-GRAND

2026-08-02

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet, le Conseil municipal de la Commune de PLÉLAN-LE-GRAND dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Olivier Ropert, Maire.

Secrétaire de Séance : Florence Fretay

Date de convocation du Conseil municipal : 02 juillet 2026

PRÉSENTS : Alain Amblard, Laurent Benoît, Patrick Collet, Fleur de Launay, Aymeric Desmet, Vanessa Dijoux-Cauchois, Camille Doudard, Florence Fretay, Nadine Grimault-Roux, Sarah Huet, Céline Mercier, Yohann Pegeault, Steven Perrichot, Jean-Marc Puissant, Julien Querbouët, Mathilde Querbouët, Olivier Ropert, Hippolyte Schreiner, Carine Schurb, Alain Tanné, Eric Vallet, Céline Viaud, Tarik Vissuzaine, Eva Warns

ABSENTS : Clément Bonnier (pouvoir à Sarah Huet), Hélène Hervo, Nathalie Ranno (pouvoir à Mathilde Querbouët)

VOTES A MAINS LEVÉES

Point inscrit à l'ordre du jour.

Conseillers en exercice : 27	Conseillers présents : 24	Votants : 26
POUR : 26	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

FINANCES – PRESENTATION DES RESULTATS DE L'AUDIT FINANCIER CONDUIT EN INTERNE

Rapporteur : Alain Tanné, Adjoint

Un diagnostic financier de la commune a été réalisé en interne afin d'analyser l'évolution des équilibres budgétaires, d'apprécier sa capacité d'autofinancement et d'évaluer la soutenabilité de sa trajectoire financière à court et moyen terme.

Sur la période récente, la situation financière se caractérise par un équilibre global préservé, mais qui repose sur des fondements encore fragiles.

Les recettes de fonctionnement ont progressé de manière régulière, principalement sous l'effet de la fiscalité directe locale. Cette dynamique s'explique à la fois par la revalorisation des bases et par les hausses de taux intervenues ces dernières années. Elle a permis de renforcer l'autonomie financière de la commune, en réduisant la part des ressources dépendant de décisions extérieures. Toutefois, cette évolution reste largement liée à des leviers fiscaux et conjoncturels, tandis que les dotations de l'État et les autres recettes, comme la facturation des services, demeurent peu dynamiques.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_02-DE

Parallèlement, les dépenses de fonctionnement ont connu une hausse significative, portée notamment par les charges de personnel, les achats et charges externes et les charges financières en lien avec l'endettement. La structure des dépenses apparaît aujourd'hui fortement rigide, étant constituée principalement de charges incompressibles, ce qui réduit les marges de manœuvre disponibles.

Dans ce contexte, la commune parvient à maintenir un excédent de fonctionnement et à dégager une épargne brute en amélioration en 2025, traduisant les efforts de gestion engagés. Néanmoins, après remboursement de la dette, l'épargne nette demeure limitée et insuffisante pour couvrir les besoins d'investissement identifiés. La capacité d'autofinancement est donc contrainte et constitue un point de vigilance majeur pour les années à venir.

Cette faiblesse de l'autofinancement se traduit par une dépendance aux financements externes. Les investissements réalisés sur la période récente ont été soutenus et reposent en grande partie sur les subventions et sur le recours à l'emprunt. En effet, l'épargne nette ne couvre qu'une part réduite des besoins de financement. Cette situation interroge la soutenabilité du niveau d'investissement de la collectivité, dans un contexte où la tendance est plutôt à la diminution des enveloppes de subventions allouées aux collectivités.

S'agissant de l'endettement, la commune présente encore une capacité de désendettement globalement maîtrisée, située à un niveau acceptable. Toutefois, la hausse depuis quelques années du recours à l'emprunt se traduit par une augmentation des charges financières et du remboursement du capital ce qui pèse fortement sur les équilibres budgétaires. La dette, sans être aujourd'hui critique, devient ainsi plus contraignante pour garder des marges de gestion budgétaire.

La situation de trésorerie constitue le point de fragilité le plus marqué du diagnostic. Le fonds de roulement, porté par le budget assainissement jusqu'à récemment, est aujourd'hui insuffisant. La commune fonctionne de fait à flux tendu, avec une trésorerie très fluctuante, dépendante du calendrier des encaissements et du recours ponctuel à l'emprunt. Cette situation fragilise la gestion quotidienne et limite la capacité à faire face aux imprévus.

Les projections financières confirment ces constats. La prospective met en évidence une érosion progressive de l'épargne, combinée à un niveau élevé de remboursement de la dette, ce qui réduit d'autant les marges disponibles pour financer de nouveaux investissements. En l'absence de mesures correctrices, cette trajectoire pourrait entraîner un affaiblissement important des capacités financières de la commune.

En conclusion, le diagnostic met en évidence une situation contrastée. La commune dispose d'atouts, notamment une autonomie financière qui s'est renforcée grâce à la dynamique fiscale et un niveau d'endettement globalement maîtrisé. Néanmoins, elle est confrontée à des fragilités structurelles importantes, en particulier en matière d'épargne et de trésorerie. La situation peut ainsi être qualifiée de structurellement fragile, avec des marges de manœuvre limitées pour faire face aux imprévus ou engager de nouveaux projets.

Dans ce contexte, l'enjeu principal pour les prochaines années est clairement identifié : renforcer durablement la trésorerie et améliorer le niveau d'épargne, afin de sécuriser la trajectoire financière de la collectivité et de préserver sa capacité d'action.

Sur ce rapport, le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_02-DE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 035-213502230-20260709-2026_08_02-DE

Vu le diagnostic financier présenté au Conseil municipal,

Considérant que ce diagnostic montre une situation financière globalement équilibrée mais fragilisée, marquée par une épargne insuffisante et une trésorerie dégradée, limitant les marges de manœuvre de la collectivité et justifiant la mise en œuvre de mesures de consolidation,

Après avoir délibéré, décide :

- **De prendre acte de la présentation du diagnostic financier de la commune,**
- **D'affirmer comme priorité municipale la consolidation de la trésorerie et l'amélioration durable des niveaux d'épargne,**
- **D'engager, en lien avec les services, l'élaboration d'un plan d'actions opérationnel, visant à maîtriser les dépenses de fonctionnement, optimiser les recettes et adapter le programme d'investissement aux capacités financières de la collectivité.**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Olivier Ropert

